

# Fusion Alcatel – Lucent : précisions sur les modalités

Le calendrier tout d'abord: »

*Nous confirmons que, dans une telle opération, les délais peuvent aller de 6 à 12 mois. Aujourd'hui, nous espérons rester dans le bas de cette fourchette» . Les actionnaires d'Alcatel sont invités à se prononcer en assemblée générale le 7 septembre. Et chez Lucent? « Ils font en sorte que leur assemblée générale se tienne à cette date-là également, ou à une date très voisine» . Confirmation est donnée qu'un groupe de travail se met en place. Cette « **Equipe Projet d'Intégration** » a pour mission de « gérer efficacement la période de transition et d'intégration liée à la fusion avec Lucent technologies» . Des managers vont être détachés afin de se consacrer exclusivement aux modalités du rapprochement. Côté Alcatel, c'est Christian Reinaudo, membre du Comité exécutif et actuel président des activités d'Alcatel en Asie-Pacifique, qui prend la tête de ce groupe de travail à compter du 1er mai 2006. Des précisions seront fournies sur la composition de cette équipe ultérieurement. **Enthousiasme** Autre commentaire de Serge Tchuruk à propos d'éventuelles appréhensions du personnel sur l'impact social de la fusion: « Certes, certaines questions se posent en interne, légitimement. Mais j'ai plutôt noté au sein du personnel un réel enthousiasme ».*